

EAU DU PAYS DE FOUGERES

Parc d'activités de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière
35133 LA SELLE EN LUITRE

Tél. : 02.23.51.00.14 - mail : accueil@eau-pf.bzh

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le

ID : 035-253502603-20230301-2023_04-DE

Comité Syndical du 1^{er} mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars à 17h30, le Comité du syndicat Eau du Pays de Fougères, dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle du rez-de-chaussée de Fougères Agglomération, sous la présidence de Monsieur BOIVENT Joseph, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Date d'affichage : 23 février 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres : votants ☞ 19

présents ☞ 19 procuration ☞

COLLECTIVITES	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
FOUGERES AGGLOMERATION	BOIVENT Joseph	X	BERHAULT Pierre	
	BRARD Jean-Claude	X	BOISMARTEL Jean-Bernard	
	BRIDIER Arnaud		BOUDET Serge	
	COUASNON Hubert	X	BOURCIER Jean-Christophe	
	ERARD Joseph	X	BRARD Michel	
	FORET Alain	X	BUFFET Roger	
	GILLES Christophe	X	DEMAZEL Noël	
	GOUPIL Jean-Paul	X	ESNAULT Franck	
	GUILLARD Hervé	X	HUE Anthony	
	LAFAYE Elsa		PERRIN Anne	
	LEFEUVRE Diana	X	POMMEREUL Monique	
	PARLOT Cécile	X	RAULT Patricia	
RABAUD Alexis		TALIGOT Denis		
Syndicat des eaux d'ANTRAIN	AVRIL Henri	X	GORE Laurent	
	BOULMER Jean-Claude	X	SAVINEL Fanny	
	CHAPDELAINE Rémi	X		
Syndicat des eaux du COGLAIS	DE MONCUIT Jacques	X	BRARD Hervé	
	GEFFRAY Christian	X	GONNET Albert	
	GOUDAL Patrice	X	NOËL Jean-Claude	
	LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle		PRIOUL Joëlle	
	SOURDIN Pierre	X	VALTAIS Didier	X
Syndicat des eaux de la VALLEE DU COUESNON	BATTAIS Loïc	X	RAULT Henri	

Assistaient également à la séance :

Mmes MISERIAUX Jessica et PIRON Christine, SEPF
Mme RETO Amandine, SGC excusée
M. ISAMBERT Christian, SMG35 excusé

Secrétaire de séance :

M. GEFFRAY Christian

N°2023.04 : TARIFS « SURTAXE DISTRIBUTION » – ANNEE 2023 - RECTIFICATIF

Par délibération du 30 novembre 2022, le Comité Syndical a fixé les tarifs applicables par secteur de distribution à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il convient néanmoins de rectifier le prix au m³ sur le secteur de Louvigné, à la suite d'une vérification des calculs de répercussion des coûts du nouveau contrat de prestation, et de fixer les tarifs de vente en gros aux collectivités extérieures et bornes Moneca.

Il est donc proposé au Comité Syndical, après avis du Bureau, de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit (modification et compléments en caractère gras) :

Tarifs applicables au 01/01/2023 par secteur de distribution	Chesné DSP - STGS	Louvigné STGS *	Parigné DSP - STGS	Chapelle- Janson DSP - VEOLIA
Abonnement annuel	51,50 €	70,00 €	50,00 €	50,00 €
Consommation (prix au m ³)	1,622 €	1,760 € **	0,483 €	0,663 €
Vente en gros aux collectivités extérieures (prix au m³)		0,734 €		0,580 €
Bornes Moneca (le m³)		2,00 €		

* contrat de prestations au 01/01/2023, suppression de la part délégataire (incorporée au tarif collectivité)

** au lieu de 1.835 €/m³

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,




Joseph BOIVENT